

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_041

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT
2020 DU BUDGET ANNEXE STATION-
SERVICE**

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 24 février 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 31</p> <p>Pouvoirs : 5 Votants : 36</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Christiane BROTO SIMON à Christine SOURIS ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET ; Pierre BAFFERT à Birgitta RENAUDIN</p>
--	--

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION EXPLOITATION		695 536.82 €	706 882.25 €	11 345.43 €
SECTION INVESTISSEMENT		18 180.48 €	17 193.23 €	-987.25 €
REPORTS	Report en section d'exploitation	0.00 €	114 714.38 €	114 714.38 €
	Report en section d'investissement	3 336.16 €	0.00 €	-3 336.16 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		717 053.46 €	838 789.86 €	121 736.40 €
RESTES A REALISER		20 000.00 €	0.00 €	-20 000.00 €
RESULTAT	SECTION EXPLOITATION	695 536.82 €	821 596.63 €	126 059.81 €
	SECTION INVESTISSEMENT	41 516.64 €	17 193.23 €	-24 323.41 €
TOTAL CUMULE		737 053.46 €	838 789.86 €	
EXCEDENT			101 736.40 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET STATION SERVICE		
	REPORT RESULTAT 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A FINIR EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-3 336.16 €	-987.25 €	20 000.00 € <small>Dépenses</small>	20 000.00 €	-24 323.41 €
EXPLOITATION	114 714.38 €	11 345.43 €	<small>Recettes</small>		126 059.81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-R1	affectation investissement	24 323.41 €
0 01-D1	reprise résultat inv	4 323.41 €
0 02-RF	reprise exploitation	101 736.40 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-200040111-20210302-20_041-DE

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 04 mars 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

